



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 3

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. FAURSCHOU — Adoption par l'Assemblée législative du Manitoba de la *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Fondation de l'Hôpital général du district Portage*. (W. Hamilton, H. Owens, J. Knight et autres)

M. le *premier ministre* DOER fait une déclaration au sujet du rapport sur la protection contre les inondations à Winnipeg qu'a rédigé le groupe KGS.

M. DERKACH fait des observations sur la déclaration.

M<sup>me</sup> MIHYCHUK, *ministre de l'Industrie, du Commerce et des Mines*, fait une déclaration au sujet des négociations de l'Organisation mondiale du commerce qui ont lieu à Doha, au Qatar.

M. PENNER (Emerson) et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose :

le rapport trimestriel de la Société d'assurance publique du Manitoba — période de trois mois — du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2001;

(Document parlementaire n° 5)

les rapports trimestriels de la Société d'assurance publique du Manitoba — période de six mois — du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2001;

(Document parlementaire n° 6)

le rapport annuel de l'organisme de service spécial désigné Bureau du contentieux civil pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 7)

le rapport annuel du bureau du commissaire de l'Organisme chargé des enquêtes relatives à l'application de la loi pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2000;

(Document parlementaire n° 8)

le rapport annuel du ministère de la Justice et du Fonds des initiatives concernant l'administration de la justice pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 9)

le rapport annuel du curateur public pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 10)

le rapport annuel du Bureau d'enregistrement des saisies et mises en fourrière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 11)

le rapport annuel de la Fondation manitobaine du droit pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 12)

le rapport annuel de la Société d'aide juridique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 13)

le rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2000.

(Document parlementaire n° 14)

---

M. le *ministre* LEMIEUX dépose :

le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 15)

le rapport annuel des Programmes d'aide communautaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 16)

le rapport annuel de Sport pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 17)

le rapport annuel du Centre culturel franco-manitobain pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 18)

le rapport annuel du Conseil des arts du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;  
(Document parlementaire n° 19)

le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 20)

le rapport annuel de la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.

(Document parlementaire n° 21)

---

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. JENNISSEN, M<sup>me</sup> STEFANSON ainsi que MM. STRUTHERS, PENNER (Emerson) et SCHELLENBERG font des déclarations de député.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JENNISSEN voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

Le débat se poursuit.

M. JENNISSEN, M<sup>me</sup> ASPER ainsi que M. MURRAY interviennent et ce dernier propose que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 13 novembre 2001 — il n'a pas mis fin à la médecine de couloir, il n'a pas réglé les problèmes endémiques de recrutement de professionnels de la santé dans la province, il n'a pas réduit les listes d'attente pour les soins de santé, il n'a pas doté le système de justice provincial de ressources suffisantes et n'a pas pu maintenir un nombre minimal de 1 180 agents de police dans la ville de Winnipeg, il n'a pas voulu rendre obligatoires les tests basés sur les normes pour la 6<sup>e</sup> année et le secondaire 1 et 4, mais il a toutefois annoncé la publication de rapports annuels portant sur les résultats et les réalisations scolaires des élèves dans toutes les matières et à tous les niveaux, il n'a pas assuré un avenir viable aux fermes familiales de la province, il n'a pas convenablement fait valoir les avantages de la diversification de l'économie rurale, il n'a pu garantir aux agriculteurs manitobains une indemnisation contre les pertes de revenus qui soit décente et il n'a pas élaboré une nouvelle stratégie de développement économique;

- b) n'ait pas aidé le système de santé de la province à faire face aux défis qui se présentent;
  - c) n'ait pas réussi à faire comparaître Hydro-Manitoba devant la Régie des services publics, malgré l'engagement qu'il a pris à l'égard de projets qui risquent de coûter à la province 10 milliards de dollars;
  - d) n'ait pas dévoilé de stratégies de développement économique à long terme qui prévoient notamment un dégrèvement fiscal appréciable, ce qui a diminué la concurrentialité de la province sur les marchés nationaux et mondiaux;
  - e) n'ait pas mis en place des mesures efficaces visant, dans un contexte de ralentissement économique comme celui que nous vivons, à maintenir la croissance économique et à stimuler la création d'emplois, ce qui a fait du Manitoba un endroit moins attrayant où vivre, où s'établir, où investir et où élever une famille;
  - f) n'ait pas appuyé le député de Concordia qui a pris, au printemps dernier, un engagement envers les citoyens du Manitoba : « ...there will be no forced amalgamation (of school divisions). That is not the Manitoba way »;
  - g) n'ait pas conclu une entente prévoyant la création d'un programme national de sécurité du revenu agricole qui répondrait aux besoins des agriculteurs de la province;
  - h) n'ait pas, comme l'avait promis le député de Concordia et comme il avait été également promis à l'Assemblée législative le 9 mai 2001, organisé une rencontre entre le premier ministre et une délégation regroupant des représentants des milieux agricole, d'affaires et municipal visant à aider le secteur agricole à faire face aux défis qui se présentent;
  - i) n'ait pas assumé les conséquences de la piètre gestion de l'expansion des jeux de hasard qui s'est traduite par la création de cinq casinos des Premières nations;
  - j) ne se soit pas occupé de questions touchant les personnes âgées;
  - k) ne se soit pas occupé de questions touchant les femmes,
- et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président adjoint par intérim déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

**Jeudi 15 novembre 2001**

---

MM. SANTOS, LOEWEN et STRUTHERS interviennent.

M<sup>me</sup> MITCHELSON exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickey